|  |  |
| --- | --- |
| **Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT)****24ème réunion, Genève, 3-5 avril 2019** | C:\Users\comas\AppData\Local\Temp\Rar$DRa0.735\jpg\ITU official logo_blue_RGB.jpg |
|  |  |
|  | **Document** **TDAG-19/****26-F** |
|  | **25 janvier 2019** |
|  | **Original:** **anglais** |
| Directrice du Bureau de développement des télécommunications |
| TÉLÉCOMMUNICATIONS D'URGENCE, CHANGEMENT CLIMATIQUE, DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES, PMA, PDSL ET PEID |
|  |
| **Résumé:**Le présent document contient un résumé des travaux menés par le Bureau de développement des télécommunications depuis la dernière réunion du GCDT. Il traite des travaux portant sur les télécommunications d'urgence, le changement climatique, les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et l'assistance ciblée à l'intention des pays les moins avancés (PMA), des pays en développement sans littoral (PDSL) et des petits Etats insulaires en développement (PEID).**Suite à donner:**Le GCDT est invité à prendre note du présent document et à fournir les indications qu'il jugera utiles.**Références:**Résolutions 30 (Rév. Busan, 2014), 34 (Rév. Busan, 2014), 136 (Rév. Dubaï, 2018), 139 (Rév. Dubaï, 2018), 175 (Rév. Dubaï, 2018) et 182 (Rév. Dubaï, 2018) de la PP, Résolutions 5 (Rév.Buenos Aires, 2017), 16 (Rév.Buenos Aires, 2017), 25 (Rév.Buenos Aires, 2017), 34 (Rév.Buenos Aires, 2017), 37 (Rév.Buenos Aires, 2017) et 66 (Rév. Buenos Aires, 2017) de la CMDT. |

# 1 Introduction

Le présent document contient un résumé des travaux menés sous la forme d'une assistance ciblée à l'intention des PMA, des PDSL et des PEID. Il rend également compte de l'assistance et de l'appui fournis aux Etats Membres de l'UIT pour l'utilisation des télécommunications/TIC pour la réduction des risques de catastrophe et la gestion des catastrophes, l'adaptation aux effets des changements climatiques et l'atténuation de ces effets, et la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques.

# 2 Assistance ciblée à l'intention des PMA, des PDSL et des PEID

En 2018, des activités destinées à renforcer les capacités dans les PMA, les PDSL et les PEID ont été mises en oeuvre, notamment sous la forme de cours présentiels et en ligne, ainsi que d'échanges de lignes directrices et de bonnes pratiques sur l'accès aux TIC et leur utilisation dans le cadre des orientations politiques. S'agissant de l'échange d'informations, un rapport spécial a été publié, intitulé "[ICTs, LDCs and the SDGs – Achieving universal and affordable Internet in the LDCs](https://www.itu.int/en/ITU-D/LDCs/Pages/ICTs-for-SDGs-in-LDCs-Report.aspx)" (TIC, PMA et ODD – Réussir à mettre en place un Internet universel et financièrement abordable dans les PMA). Elaboré conjointement avec le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits Etats insulaires en développement (UN-OHRLLs), ce rapport est axé sur les évolutions dans le domaine des infrastructures TIC et de leur accessibilité financière. Il contribue à la réalisation de l'Objectif de développement durable 9 (ODD 9, cible 9c). Le rapport souligne que si le nombre de personnes ayant accès à l'Internet a considérablement augmenté, 800 millions de personnes n'ont toujours pas accès à une connexion dans les PMA et en 2020, moins d'une personne sur quatre utilisera l'Internet dans ces mêmes pays. De nombreuses personnes n'ont pas les compétences nécessaires et il incombe aux gouvernements de faire le lien entre les plans stratégiques pour le secteur des TIC et les politiques éducatives. Le rapport propose également un nouveau cadre à trois dimensions, qui permet de classer les PMA en trois catégories en fonction de leurs résultats d'ensemble dans les domaines de l'accès, de l'accessibilité financière et des compétences. Ce cadre vise à aider les pays à identifier les domaines qui nécessitent le plus une intervention en matière de politiques et l'allocation prioritaire de ressources financières et humaines limitées.

Le BDT a également publié des [études de cas par pays](https://www.itu.int/en/ITU-D/LDCs/Pages/Publications.aspx) sur les TIC, qui présentent une analyse des difficultés et des possibilités en matière de connectivité dans les PDSL; les études de cas les plus récentes portent sur la Bolivie et le Paraguay. En outre, une assistance directe a été fournie dans de nombreux autres domaines liés aux TIC, tels que la réglementation du spectre, la cybersécurité, les politiques nationales des TIC, la réglementation des tarifs et le développement des infrastructures.

# 3 Télécommunications d'urgence

Le BDT a continué de prêter assistance aux Etats Membres de l'UIT à toutes les étapes de la gestion des catastrophes, afin de renforcer leur capacité à coordonner les opérations de secours en cas de catastrophe et à faire face aux effets immédiats des catastrophes. En ce qui concerne le déploiement au niveau national d'équipements de télécommunication d'urgence, deux pays ([les Tonga et la Papouasie-Nouvelle-Guinée](https://www.itu.int/en/ITU-D/Emergency-Telecommunications/Pages/Response.aspx)) ont bénéficié de l'intervention de l'UIT.

S'agissant de la réduction des risques de catastrophe, le BDT a mis en oeuvre un système d'alerte avancée sur deux sites en Zambie. Il a réalisé une évaluation des besoins en matière de systèmes de télécommunication d'urgence dans la région des Caraïbes. Dans le domaine du renforcement des capacités, le BDT a organisé plusieurs ateliers et formations à l'intention de multiples parties prenantes dans le monde, et a également participé à un certain nombre de manifestations régionales et mondiales sur les télécommunications d'urgence. Ces ateliers se sont révélés efficaces en ce qu'ils ont fourni une plate-forme d'échange d'expériences et de bonnes pratiques concernant l'utilisation des technologies modernes pour surveiller les catastrophes, donner rapidement l'alerte quand elles surviennent et mettre en place des opérations d'intervention.

Le BDT a travaillé en étroite collaboration avec d'autres organisations internationales, notamment l'Organisation météorologique mondiale (OMM), pour accroître la sensibilisation et aider les pays à mettre en oeuvre le protocole d'alerte commun (CAP), une plate-forme permettant de diffuser des messages d'alerte. Il a également collaboré avec des partenaires régionaux et internationaux, parmi lesquels le Groupe des télécommunications d'urgence (ETC), le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNISDR), le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Enfin, le BDT s'est occupé de la préparation du 3ème Forum mondial sur les télécommunications d'urgence (GET-2019), consacré au thème "Sauver des vies", qui se déroulera du 6 au 8 mars 2019 à Balaclava (Maurice). Ont été invitées à participer à cette manifestation de multiples parties prenantes de gouvernements, du secteur privé, d'organisations internationales et d'organisations non gouvernementales.

# 4 Changement climatique et déchets d'équipements électriques et électroniques

Le BDT a fourni à certains pays une assistance dans le domaine du renforcement des capacités pour l'élaboration de statistiques relatives au changement climatique et aux DEEE, en organisant des ateliers et des activités de formation.

L'UIT a continué de renforcer sa collaboration avec le Partenariat mondial sur les statistiques relatives aux déchets d'équipements électriques et électroniques, auquel participent l'Université des Nations Unies (UNU) et l'Association internationale des déchets solides (ISWA). Le Partenariat a publié le rapport "Global E-waste Monitor" (Suivi des déchets d'équipements électriques et électroniques à l'échelle mondiale), qui quantifie les défis que représentent les DEEE et présente des chiffres nationaux et régionaux sur ces déchets. Selon le rapport, près de 45 millions de tonnes de DEEE sont générées chaque année. Les données issues du rapport montrent également que si un nombre croissant de pays et de personnes sont couverts par une législation sur ces déchets, seuls 20% des DEEE sont recensés et recyclés en bonne et due forme.

Le BDT a également travaillé au sein du Groupe de gestion de l'environnement (GGE) et a joué un rôle déterminant dans la création de ce que l'on appelle aujourd'hui la "Coalition contre les déchets d'équipements électriques et électroniques", intervenue lors d'une session de dialogue de haut niveau consacrée à la création de cette Coalition, dans le cadre du Forum 2018 du SMSI. Pour lancer la Coalition contre les déchets d'équipements électriques et électroniques, sept chefs de Secrétariat d'organismes des Nations Unies qui jouent un rôle dans le domaine des DEEE se sont associés. La Coalition développe une nouvelle vision davantage axée sur l'économie circulaire[[1]](#footnote-1), en mettant l'accent sur les déchets d'équipements électriques et électroniques. Cette initiative sensibilise davantage à la nécessité de traiter le problème des DEEE et fournit des orientations de politique aux gouvernements et aux secteurs public et privé. Elle bénéficie du soutien du Conseil mondial des entreprises pour le développement durable (WBCSD) et du Forum économique mondial.

Pendant la réunion annuelle du Forum économique mondial à Davos, la Coalition contre les déchets d'équipements électriques et électroniques a publié le rapport [A New Circular Vision for Electronics – Time for a Global Reboot](https://www.itu.int/en/ITU-D/Climate-Change/Pages/ewaste/A-New-Circular-Vision-for-Electronics-Time-for-a-Global-Reboot.aspx) (Une nouvelle vision circulaire de l'électronique – Tout reprendre à zéro sans attendre). Dans ce rapport, l'UIT et six autres entités des Nations Unies s'associent, **avec l'appui du Forum économique mondial et du Conseil mondial des entreprises pour le développement durable (WBCSD), pour appeler à une réorganisation du secteur actuel de l'électronique, en vue d'appuyer les efforts déployés à l'échelle internationale afin de résoudre le problème des déchets d'équipements électriques et électroniques.**

Le rapport préconise une collaboration systématique avec les grandes marques, les petites et moyennes entreprises (PME), les milieux universitaires, les syndicats professionnels, la société civile et les associations dans le cadre d'un processus de réflexion afin de réorienter le système et de réduire le gaspillage des ressources, qui représente chaque année une valeur supérieure au PIB de la plupart des pays.

Par ailleurs, le BDT a publié le [Manuel relatif à l'élaboration d'un cadre stratégique sur les déchets résultant de l'utilisation des TIC/DEEE](https://www.itu.int/en/ITU-D/Climate-Change/Documents/2018/Handbook-Policy-framework-on-ICT-Ewaste.pdf), afin d'aider à renforcer les capacités et de guider les pays dans l'élaboration de politiques relatives aux DEEE. Ce manuel fournit des orientations sur les principaux aspects à prendre en compte lors de l'élaboration, de la mise en oeuvre et de l'amélioration d'un cadre juridique, réglementaire et stratégique sur les déchets résultant de l'utilisation des TIC/DEEE. Le cadre proposé facilite la gestion de ces déchets en s'appuyant sur les concepts de développement durable, de TIC vertes et d'économie circulaire. A partir de ce Manuel, une politique nationale et un cadre réglementaire pour les DEEE ont été élaborés pour le Malawi.

Le BDT a fait réaliser un projet pilote visant à créer une usine de traitement des DEEE, dont l'élaboration et la mise en oeuvre ont été effectuées conjointement avec l'Université de La Plata (Argentine). L'usine apporte des réponses concrètes aux problèmes des déchets d'équipements électriques et électroniques dans les villes, conformément aux Objectifs de développement durable (ODD). Dans le cadre du projet, un rapport intitulé "[Successful Electronic Waste Management Initiatives](https://www.itu.int/en/ITU-D/Climate-Change/Documents/2018/Successful-electronic-waste-management-initiatives.pdf)" (Initiatives fructueuses de gestion des déchets électroniques) a été élaboré; il fournit des informations sur différentes initiatives de gestion des DEEE mises en place dans six pays différents à travers le monde.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Selon le Forum économique mondial, une économie circulaire est un système industriel qui a un effet réparateur ou régénérant, de manière délibérée. Il remplace le concept de fin de vie par celui de réparation, se tourne vers l'utilisation d'énergies renouvelables, élimine l'utilisation de produits chimiques toxiques, qui empêchent la réutilisation et le retour à la biosphère, et vise l'élimination des déchets par une meilleure conception des matériaux, produits, systèmes et modèles économiques *(on trouvera des résumés plus détaillés du concept et des principes dans les Volumes 1 et 2 du rapport intitulé "Vers une économie circulaire", publiés en 2012 et 2013 par la Fondation Ellen MacArthur)*. [↑](#footnote-ref-1)